

Code de vie

Pour les usagers de l'unité
interne de santé mentale

Hôpital d'Amos

Québec 

01

Repos et
sommeil

Page 3

02

Repas et nourriture
provenant de l'hôpital

Page 4

03

Repas et nourriture
provenant de
l'extérieur

Page 5

04

Pauses et
sorties

Page 6

05

Téléphone

Page 7

06

Soins d'hygiène et
habillement

Page 8

07

Congés temporaires
ou sorties libres

Page 9

08

Règles de vie au sein
de l'unité

Page 10

09

Visites

Page 11

Note importante

Chaque installation des unités internes en santé mentale du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Abitibi-Témiscamingue s'est dotée d'un code de vie similaire, et comportant de légers ajustements locaux. Vous êtes tenu de vous conformer au code de l'unité où vous vous trouvez.

Admission

Pour votre sécurité et celle des autres usagers, à votre arrivée, l'équipe vous indiquera les objets que vous pouvez conserver dans votre chambre et ceux qui doivent être laissés dans un endroit prévu à cet effet.

01

Repos et sommeil



Nuit

- La médication du coucher est donnée au plus tard à 22 h.
- L'heure du coucher est fixée à 22 h 30. Vous devez obligatoirement être dans votre chambre à partir de cette heure et jusqu'à 6 h.
 - › Vous devez rapporter au poste tout objet dangereux (ceinture, etc.).
 - › La musique doit être rangée au poste.
 - › Les méthodes pour favoriser le sommeil (lecture, écriture, musique (MP3), etc.) doivent être terminées.
 - › Toutes les lumières des chambres doivent être éteintes jusqu'à 6 h le matin à l'exception des veilleuses.
 - › Si vous avez une demande, vous pouvez vous présenter au poste des infirmières.

Repos

Une période de repos est prévue chaque jour de 13 h à 13 h 45. Il vous est alors demandé de vous retirer dans votre chambre.

Salle de télévision

- Vous avez accès à une salle de télévision.
- Pour changer les postes, vous devez avoir l'accord du groupe en place.

Divers

- Le matelas doit rester sur la base de lit en tout temps.
- Vous devez garder votre chambre propre et rangée en tout temps.
- Il est interdit de coller des affiches ou des images/photos sur les murs de votre chambre.



02

Repas et nourriture
provenant de
l'hôpital



Lieu

- Tous les repas et collations sont pris à la salle à manger ou dans une autre salle identifiée à cet effet.
- Si vous désirez prendre le repas ou la collation à votre chambre, vous devrez avoir l'autorisation de l'équipe.

Responsabilités

Vous êtes responsable de venir chercher votre cabaret et le rapporter sur le chariot prévu à cet effet.

Exceptions :

- Lorsque prévu dans le plan d'intervention;
- L'utilisateur est à mobilité réduite;
- L'utilisateur est retiré en salle d'isolement.

Conservation de nourriture

- Aucune conservation de nourriture dans les chambres et aires communes.
- Des aliments non périssables peuvent être conservés au vestiaire :
 - › Pas d'accumulation;
 - › Pas de conservation au réfrigérateur.

03

Repas et nourriture
provenant de
l'extérieur



Dépanneur, distributrices et collations

- Vous pouvez rapporter des friandises ou de la nourriture qui provient des distributrices ou du dépanneur (café, chocolat, croustilles, boisson gazeuse, etc.) sur l'unité. Elles seront permises à l'heure de la collation.
- Pas de chocolat, café et boisson gazeuse après 18 h.

Repas de l'extérieur

- Si vous avez un droit de sortie de l'unité, vous pouvez vous déplacer à la cafétéria si vous désirez consommer un repas venant de l'extérieur.
- Les repas provenant de distributrices sont considérés comme un repas venant de l'extérieur.
- Après validation avec l'équipe, des repas venant de l'extérieur peuvent être acceptés sur l'unité (à l'endroit que l'équipe traitante vous indiquera) :
 - › Tous les ustensiles devront être remis à l'équipe.

Stimulants

- Si vous abusez de stimulants (ex. : café, Pepsi, etc.) et que cela vous pose des problèmes, l'interdiction pourrait être ajoutée à votre plan de soins.
- Les boissons énergisantes sont interdites.



04

Pauses et sorties



Sorties autorisées

- Si vous avez des sorties autorisées ou ordonnées par le tribunal, adressez-vous à l'équipe, car les heures et le nombre de sorties peuvent varier d'une journée à l'autre.
- Pour des raisons de sécurité, vos sorties pourraient être suspendues pendant un certain temps. Elles seront réévaluées régulièrement par l'équipe.

Cannabis, alcool et drogues

Il est interdit de consommer du cannabis, de l'alcool et de la drogue sur le terrain de l'hôpital.

Tabac et vapotage

- Les sorties pour fumer doivent être autorisées par un médecin.
- Vous devez utiliser l'endroit désigné pour fumer, sinon des billets d'infraction pourraient être donnés par l'agent de sécurité de l'hôpital.
- La durée des sorties pour fumer ou vapoter est de 15 minutes maximum. Les sorties non accompagnées ont lieu aux horaires suivants :
 - › En matinée vers 7 h, 9 h 15 et 11 h 45
 - › En après-midi vers 15 h 15
 - › En soirée vers 18 h et 21 h 15

Sortie de l'unité

- Si vous devez sortir accompagné du personnel, les heures de sorties doivent s'ajuster à la disponibilité de l'équipe en place.
- Si possible, il devrait y avoir quatre sorties de 15 minutes chacune par jour :
 - › En matinée vers 9 h 15
 - › En après-midi vers 15 h 15
 - › En soirée vers 18 h et 21 h 15
- Un usager ne peut pas être l'accompagnateur d'un autre usager.
- Vous devez être de retour dans l'unité avant 21 h.



05

Téléphone



Appels

Vous pouvez effectuer ou recevoir des appels téléphoniques entre 8 h et 22 h. Si vous avez besoin d'information sur la façon de faire, adressez-vous au personnel.

Téléphones cellulaires et appareils électroniques

- Les téléphones cellulaires et appareils électroniques sont interdits sur le département, pour les usagers et les visiteurs.
- Exceptions :
 - › au poste des infirmières pour prendre des numéros de téléphone (pas de texto);
 - › lors des pauses à l'extérieur de l'unité.
- Après discussion par votre équipe, certains objets pourraient être permis (ex. : lecteur DVD, Nintendo Switch, MP3, etc.) s'ils sont inclus dans un plan d'intervention comme privilèges. En tout temps, ils doivent être rangés au poste de 22 h 30 à 6 h.



06

Soins d'hygiène et habillage



Bain / douche

- Les soins d'hygiène (bain ou douche) ainsi que le rasage, la coiffure et les soins de la peau se font selon l'horaire du département, soit :
 - > De 6 h 30 à 7 h 15
 - > De 9 h à 10 h 30
 - > De 18 h à 22 h
- Vous avez la responsabilité de nettoyer et désinfecter le bain ou la douche après utilisation. Exception : si vous avez des limitations qui vous en empêchent.

Tenue vestimentaire

- Vous devez demeurer habillé en civil sur l'unité de 10 h 30 à 20 h. En dehors de cette période, le port du pyjama et de la robe de chambre sont permis.
- La tenue vestimentaire doit demeurer décente et respectueuse en tout temps.
- Pour des raisons d'hygiène, il est interdit de circuler pieds nus.
- Des laveuses et sécheuses sont disponibles sur l'unité à vos frais. Elles doivent être utilisées de jour seulement, au plus tard vers 19 h.

Produits de soins corporels et effets personnels

- Vous devez fournir, si possible, vos produits de soins corporels tels que : shampoing, mouchoirs, brosse à dents, etc.
- Vos effets personnels rangés au poste des infirmières doivent respecter la dimension du panier qui vous est fourni.
- Aucune literie personnelle n'est permise (couverture, draps, oreillers, toutou).



07

Congés temporaires ou sorties libres



On parle de congés temporaires ou sorties libres lorsque vous avez le droit de sortir à l'extérieur du terrain de l'hôpital. Voici les consignes à respecter lors de ces congés temporaires ou sorties libres :

Autorisation

Les congés temporaires doivent être prescrits par un médecin.

Durée

Vous devez respecter le temps alloué.

Consommation

- Aucune prise de médication non prescrite.
- Aucune consommation d'alcool et/ou de drogue : des tests pourraient être réalisés à votre retour.

Accompagnateur

- S'il y a accompagnateur, il a la responsabilité de demeurer auprès de vous pendant toute la durée du congé temporaire. Il est responsable de votre sécurité et doit obligatoirement vous raccompagner sur l'unité lors du retour.
- Un usager ne peut pas être l'accompagnateur d'un autre usager.

Retour

Au retour du congé temporaire ou de la sortie libre, vos sacs et effets personnels seront fouillés par l'équipe avant de vous rendre à votre chambre afin d'éviter qu'il y ait des objets dangereux ou interdits sur l'unité.



08

Règles de vie au sein de l'unité



Médication

Vous devez venir prendre vos médicaments au poste. Si vous êtes dans l'incapacité de le faire, le personnel ira vous les porter à votre chambre.

Flânage

Il est interdit de flâner devant le poste des infirmières. La présence près du poste est réservée pour formuler une demande.

Familiarité ou amitié

Aucune familiarité ou amitié entre les usagers et le personnel n'est permise. Toutefois, une attitude cordiale et empathique est de mise.

Fleurs

Si vous recevez des fleurs dans un vase en verre, celui-ci sera remplacé par un vase en plastique de l'unité.

Argent

- Vous pouvez déposer une somme maximale de 200 \$ dans la caisse de l'unité à votre nom afin de la conserver en sécurité.
- Le reste de votre argent devrait être remis à une personne de confiance ou dans un lieu de confiance à l'extérieur de l'hôpital.
- Si c'est impossible, en dernier recours, il pourrait être déposé dans la voûte de l'hôpital par l'intermédiaire de l'agent de sécurité. Des formulaires devront être signés à chaque dépôt ou retrait.

Respect du mobilier et des espaces

- Il est interdit pour les visiteurs et usagers de :
 - › S'asseoir sur le lit d'un autre usager ou un lit propre;
 - › S'asseoir sur le bord de la fenêtre ou sur les tables du salon;
 - › S'asseoir sur le sol;
 - › Allonger ses jambes sur une autre chaise;
 - › Entrer dans la chambre d'un autre usager.
- Vous devez respecter l'espace de rangement qui vous est attribué, sans utiliser celui des autres usagers.



09

Visites



Heures et lieu

- De 9 h à 21 h.
- Il est interdit aux usagers de se visiter dans les chambres.

Effets personnels

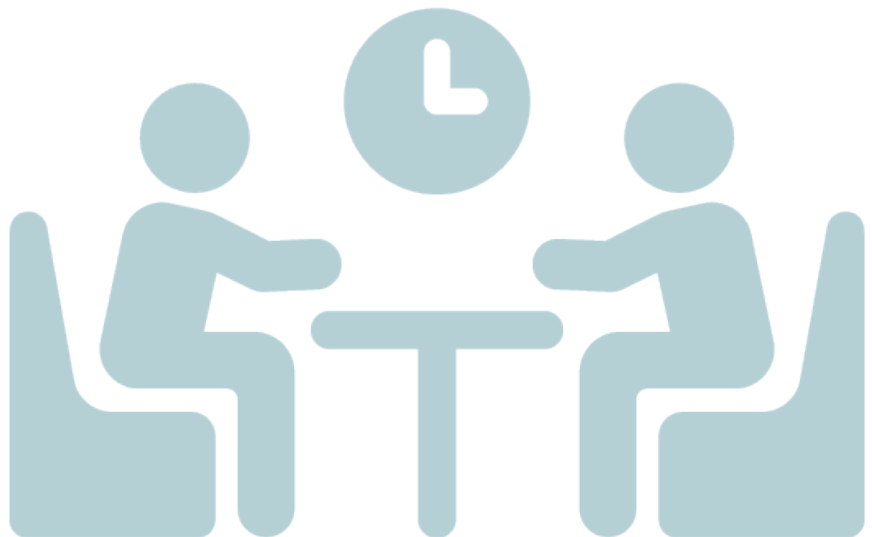
Tout effet personnel apporté par un visiteur doit être vérifié par deux membres du personnel en votre présence.

Agitation sur l'unité

Lorsqu'il y a agitation sur l'unité, nous demandons à tous les usagers de se retirer dans leur chambre avec leurs visiteurs, ou à un autre endroit sur l'unité identifié par l'équipe.

Enfant de 14 ans et moins

Les enfants de 14 ans et moins ne sont pas admis sur l'unité. Si vous avez un droit de sortie de l'unité, vous pouvez rencontrer vos jeunes enfants à la cafétéria de l'hôpital.



Code de vie pour les usagers de l'unité interne de santé mentale
Hôpital d'Amos

ISBN 978-2-555-01900-3 (PDF)

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2025

**Centre intégré
de santé et de services
sociaux de l'Abitibi-
Témiscamingue**

Québec 